



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES POURSUITES
DEVANT LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur.

Le requérant, conformément à l'article 113 de la loi, demande l'autorisation de la Commission du travail et de l'emploi pour engager des poursuites contre le défendeur pour infraction à la loi.

Déclarations du requérant:

1. a) Nom du requérant:

b) Adresse:

c) Adresse aux fins de signification:

2. a) Nom du défendeur:

b) Adresse:

c) Adresse aux fins de signification:

3. Article (et paragraphe) de la loi qui *est *a été enfreint:
4. Nature *de l'infraction *des infractions alléguée(s):
5. Date du début *de l'infraction *des infractions alléguée(s):
6. Les faits pertinents sur lesquels entend s'appuyer le requérant pour démontrer *l'infraction: *les infractions:
- *7. Pages additionnelles annexées
- a) Nombre de pages:
- b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:
- *8. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le requérant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20 ____ .

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

*Rayer les mentions inutiles